

Conseil d'administration

352^e session, Genève, 28 octobre-7 novembre 2024

Section du programme, du budget et de l'administration

PFA

Date: 15 octobre 2024

Original: anglais

Mise en place de nouveaux bureaux de pays en Angola et au Qatar

Résumé: Ce document informe le Conseil d'administration au sujet des discussions qui se sont tenues et des dispositions qui ont été prises avec des États Membres dans lesquels il est prévu d'ouvrir de nouveaux bureaux de l'OIT.

Unité auteur: Bureau du Sous-directeur général pour le pôle Services de gestion interne (ADG/CS).

Documents connexes: aucun.

► Introduction

1. Le Bureau a été approché par certains États Membres qui ont sollicité l'ouverture sur leur sol d'un bureau de pays de l'OIT dans le but de renforcer la coopération et la coordination avec leurs gouvernements, au service des activités de l'Organisation. Le présent document rappelle brièvement le contexte dans lequel s'inscrit la mise en place de ces bureaux, leur cadre programmatique et leur mode de fonctionnement.

► Ouverture d'un bureau de l'OIT en Angola

2. Les pays africains ayant pour langue officielle le portugais ont demandé la création d'un bureau de l'OIT pour la communauté lusophone, l'objectif principal étant d'améliorer le soutien offert par l'OIT en le relayant par un bureau ad hoc et des spécialistes lusophones. En novembre 2022, le gouvernement angolais a demandé officiellement au Directeur général d'ouvrir à Luanda un bureau qui desservirait les pays africains lusophones. En mai 2023, la Communauté des pays de langue portugaise a adopté une résolution à l'appui de cette demande.
3. En 2024, le Bureau a apporté son soutien au gouvernement angolais aux fins de la ratification de trois conventions: la convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952; la convention (n° 190) sur la violence et le harcèlement, 2019; la convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006. L'Assemblée nationale a donné son accord pour ces ratifications et les instruments de ratification seront déposés auprès de l'OIT très prochainement. Cinq autres conventions sont en cours de ratification. En 2023, l'OIT a apporté son soutien au gouvernement de Guinée-Bissau pour la ratification de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948. Au Mozambique, l'OIT a participé aux initiatives visant à étendre la couverture sociale aux travailleurs de l'économie informelle et améliorer ainsi leur accès aux prestations. À Cabo Verde, l'assistance de l'OIT s'est notamment concrétisée par la production de statistiques sur le marché du travail, la réalisation d'une étude actuarielle et la promotion des possibilités d'emploi. En Guinée équatoriale, l'OIT a soutenu la mise en place d'un système d'information sur le marché du travail, conduit une enquête sur la main-d'œuvre et organisé des activités de renforcement des capacités axées sur le développement des petites et moyennes entreprises dans le secteur de la pêche. Le soutien apporté aux pays africains lusophones se concentre dans les domaines suivants: formation professionnelle et renforcement des compétences, promotion de l'entrepreneuriat, statistiques et protection sociale. Des initiatives conjointes ont été menées avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). En 2023, le Bureau a mobilisé un montant total de 5 millions de dollars É.-U. pour un deuxième projet de protection sociale financé par l'Union européenne et réalisé avec la contribution de cinq fonctionnaires du BIT.

4. Les besoins prioritaires des pays africains lusophones sont les suivants:
 - a) mise en place d'une protection sociale universelle, notamment par le biais de socles nationaux de protection sociale;
 - b) lancement d'initiatives visant à améliorer le dialogue social, afin notamment de permettre le bon fonctionnement des cadres nationaux de dialogue social, ainsi qu'à renforcer les capacités des organisations d'employeurs et de travailleurs;
 - c) adoption de mesures en faveur de l'emploi, notamment dans les domaines de l'informalité, de l'emploi des jeunes, des statistiques de l'emploi et des compétences professionnelles;
 - d) formulation de nouveaux programmes par pays de promotion du travail décent.
5. Pour répondre à ces demandes, l'OIT a commandité la réalisation d'une étude de faisabilité dont il ressort que la création d'un bureau à Luanda est possible et souhaitable. Le Directeur général a accepté cette recommandation et effectué une visite officielle à Luanda le 1^{er} août 2024, visite au cours de laquelle il a signé un accord de siège avec le gouvernement ¹. Ce dernier a par ailleurs accepté de mettre à disposition des espaces de bureau aménagés et de financer les dépenses de fonctionnement du bureau à hauteur de 300 000 dollars É.-U. chaque année.
6. Il est proposé que le bureau soit dirigé par un directeur de bureau de pays, qui sera secondé par une petite équipe de collaborateurs recrutés localement et par des spécialistes issus des pays de la région. Le bureau de Luanda devrait être opérationnel en janvier 2025.

► Ouverture d'un bureau de l'OIT au Qatar

7. En 2018, l'OIT a ouvert un bureau de projet à Doha pour mettre en œuvre le programme de coopération technique destiné à soutenir les grandes réformes du travail au Qatar. Le gouvernement du Qatar a contribué, à hauteur de 19 millions de dollars É.-U., au financement d'un programme de travail conjoint récemment lancé pour la période 2024-2028.
8. Sur la base de ce programme de travail conjoint et dans le cadre d'une collaboration avec le ministère du Travail, le bureau de Doha aurait pour mission d'établir des partenariats avec des institutions qataries en mesure de promouvoir l'Agenda du travail décent aux niveaux national, régional et mondial. Seraient notamment concernés le Fonds du Qatar pour le développement, mais aussi les entités gouvernementales et non gouvernementales pertinentes ainsi que d'autres institutions des Nations Unies présentes à Doha. Le bureau de Doha pourrait également promouvoir les programmes régionaux et mondiaux de coopération pour le développement de l'OIT appelés à être financés et hébergés par le gouvernement du Qatar. Enfin, le bureau de Doha serait l'organe de liaison de l'OIT pour les grandes réunions internationales organisées au Qatar, notamment le deuxième Sommet mondial pour le développement social qui se tiendra en 2025.

¹ Aperçu par pays (ilo.org).

9. Les frais liés au bureau de l'OIT à Doha devraient être couverts jusqu'en 2028 par la contribution actuelle du gouvernement du Qatar au programme de travail conjoint. L'établissement de budgets séparés dans le système administratif de l'OIT permettrait de tenir compte de différents rôles et fonctions. Le gouvernement met actuellement à la disposition de l'OIT des bureaux et des installations dans la Maison des Nations Unies installée à Doha et entend prolonger cet arrangement. Après 2028, le financement à long terme du bureau de l'OIT à Doha devra faire l'objet d'un accord avec le gouvernement.
10. Il est proposé que le bureau de l'OIT à Doha ait à sa tête un directeur de bureau de pays, secondé par un responsable des programmes et des partenariats et par une équipe administrative et financière. Ce personnel continuerait à travailler au sein de l'équipe chargée de la mise en œuvre du programme de coopération technique. Le bureau de l'OIT à Doha devrait être opérationnel en février 2025.